MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours externe pour le recrutement au titre de la session 2027 dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole dans la section : Pêches maritimes et biologie marine

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 fixant les sections et modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2026 modifié autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours externes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

Arrête

Article 1er

Le jury du concours externe pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole dans la section Pêches maritimes et biologie marine est composé comme suit :

Président :	M. Laurent GALY	Inspecteur général de l'enseignement maritime (IGAM - Ministère chargé de la mer et de la pêche)
Vice-président	M. Olivier BACH	Chargé de mission « sciences nautiques » (IGAM - Ministère chargé de la mer et de la pêche)
Membres titulaires :	M. Christophe LACHERAY	Professeur de lycée professionnel agricole (LPM de Fécamp)

M. Christophe LAMY	Directeur adjoint d'établissement (LPM de Boulogne sur mer)
Mme Bénédicte LEBLANC-DANSET	Directrice d'établissement (LPM de Guilvinec)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 octobre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :

Le Chef du bureau des concours et des examens professionnels

Morgan LHOMER